

**ETOILE SPORTIVE
CHEVERNY & COUR-CHEVERNY
Section BASKET-BALL
DOSSIER D'INSCRIPTION**



Chers adhérents, parents et enfants,

Une nouvelle saison débute, pour son bon déroulement, il serait souhaitable que les inscriptions de renouvellement de licence nous soient retournées au plus vite, **avant le 30 septembre**. La date de retour a été repoussée, les informations vous étant communiquées tardivement, car nous avons dû mettre en place un protocole en relation avec la COVID.

Au vu de la situation sanitaire lors de la fin de saison 2019-2020, nous avons décidé de ne pas appliquer l'augmentation du prix de la licence, qui était initialement prévu

En respectant le délai de retour de votre dossier, cela vous permettra de bénéficier du tarif normal en cas de retard une majoration de 10€ sera ajoutée au montant de la licence.

Pour valider le renouvellement, rien de plus simple, aller directement dans le mail qui vous a été adressé début juin.

En ce qui concerne les créneaux d'entraînements dans le cas où celui correspondant à votre catégorie vous poserait un problème d'organisation, venez-nous en parler, nous essayerons ensemble de trouver une solution satisfaisante.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Florian Nicolas au 06 62 25 30 91 ou Sandrine au 06.59.91.25.30

Site Internet : www.basketball-esccc.fr

Site Facebook : ESCCC Basket-Ball

Compte instagram : [esccc_basketball](https://www.instagram.com/esccc_basketball)

ETOILE SPORTIVE CHEVERNY & COUR-CHEVERNY
SECTION BASKET-BALL
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
REEMPLIR TRES LISIBLEMENT ET ENTIEREMENT EN MAJUSCULES

Identité du Participant

NOM.....	Prénom.....	Nationalité
Adresse.....		
Code Postal.....	Ville.....	
E.mail* (en MAJUSCULE)		
Tél :		
Date de naissance.....		Lieu.....
Profession ou Ecole :		
En cas d'urgence prévenir :		

Identité des Parents

NOM du PÈRE :	NOM de la MÈRE :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Tel. Domicile travail mobile	Tél. Domicile travail mobile
...../...../...../...../.....
E.mail* (en MAJUSCULE)	E.mail* (en MAJUSCULE)
.....

** important : pour les abonnés à Internet n'oubliez pas de renseigner cette rubrique*

Autorisation Parentale et Contrat de Bénévolat

SAISON : /		
Je, soussigné.....		
agissant en qualité de de l'enfant.....		
- L'autorise à participer aux activités de l'E.S.C.C.C. :	OUI	NON
- L'autorise à partir du gymnase seul après l'entraînement :	OUI	NON
- Autorise un parent à véhiculer mon enfant lors des rencontres à l'extérieur :	OUI	NON
- M'engage à ce qu'il (elle) participe aux entraînements, épreuves, concours, championnats, déplacements nécessités par l'activité qu'il (elle) pratique.		
- Approuve le règlement intérieur		
- Autorise les responsables de L'E.S.C.C.C. à faire effectuer en cas d'urgence ; toutes intervention médicales, chirurgicales, dentaires nécessaires.		
Nom et Adresse de l'Hôpital ou clinique :		
Nom et Adresse du médecin traitant :		
- Autorise le droit d'image (calendrier, site internet):	OUI	NON
CONTRAT DE BENEVOLAT		
<i>Dans le cadre de la dynamisation du club, merci de vous inscrire au minimum à 1 action parmi celles ci-dessous :</i>		
- Parent Référent d'une équipe :	OUI	NON
- Tenue de la buvette un samedi après midi dans la saison (13h-18h)	OUI	NON
- Participera à l'organisation d'une des soirées du club (ados, lotos, dansante)	OUI	NON
<i>Le détail du contrat de bénévolat est disponible auprès des membres du Comité Directeur</i>		

Fait à, Le.....

Signature

SAISON 2020/2021

COTISATIONS et HORAIRES

des ENTRAÎNEMENTS par CATEGORIES

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATION		ENTRAÎNEMENT		
		renouvellement		JOUR	LIEU	HORAIRE
U = Under		avant le 01/10/2020	à partir du 01/10/2020			
U17 G. U20 G.	2002 à 2005	111,00 € (U17)	121,00 € (U17)	MERCREDI	1	18h45 / 20h15
SENIOR F.	2001 et avant	123,00 €	133,00 €	MERCREDI	1	(20h15 / 22h) loisirs
				VENDREDI	1	21 h 00 / 22 h 30
SENIOR LOISIR Mixte	2001 et avant			MERCREDI	1	20H15 / 22h + PRF
				VENDREDI	2	20h / 21h30
U 17 F.	2004-2005	111,00 €	121,00 €	MERCREDI	1	17h15 / 18h45
U 15 G.	2006-2007	111,00 €	121,00 €	MARDI	1	19h15 / 20h45
U 13 G.	2008-2009	105,00 €	115,00 €	MARDI	1	18h / 19h15
U 11 G.	2010-2011	98,00 €	108,00 €	MERCREDI	1	15H45 / 17h15
U9 F et U 11 F.	2010-2013			MERCREDI	1	14 h 30 / 15 h 45
U 9 G.	2012-2013	96,00 €	106,00 €	MARDI	1	17h / 18h
U 7 G. / F.	2014-2015	91,00 €	101,00 €	SAMEDI	1	11 h 00 / 12 h 00
Séance Entraînement Collectif	U13 U15 U17 Mixte	<i>Gratuit</i>		VENDREDI	1	19 h 00 / 20 h 00
SPORT ADAPTE	Jeune G. / F.	2006 - 2000	<i>nous consulter</i>	JEUDI	2	10 h 00 / 12 h 00
	Adulte G. / F.	1999 et -		MARDI	3	14 h 30 / 16 h 00
DIRIGEANT		44 €				
BASKET SANTE	Adultes	90,00 €		VENDREDI		20h - 21h

Gymnases : (1) Cour-Cheverny - (2) Chémery - (3) Mont Près Chambord (EDF)

Séances d'entraînements susceptibles d'évoluer selon l'effectif et la disponibilité des créneaux.

Possibilité de **paiement en trois fois** (la même date pour tous les chèques - mettre au dos la date de dépôt)

Réduction de 5 € pour l'inscription de 2 membres de la même famille, 8 € pour 3 et 12 € pour 4.

Licencié non joueur (membre du bureau ou dirigeant) : **Cotisation gratuite.**

Licencié joueur (membre du bureau - dirigeant - arbitre) ne concerne pas l'*étudiant* : **Cotisation réduite** (déduire le tarif dirigeant de la cotisation).

* Créneaux en alternance entre Chémery et Cour-Cheverny

Etoile Sportive Cheverny & Cour - Cheverny

Section BASKET BALL

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Définition.

Les règles du présent règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, qui sont appelées à participer aux activités du club. Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit également de la part de tous, le respect du matériel mis à disposition : équipements de basket-ball, tenues sportives, locaux. Le règlement est remis à chaque licencié du club. Il est demandé aux parents des joueurs mineurs de le parcourir et le commenter ensemble.

Toutes personnes ne respectant pas le présent règlement intérieur peut s'exposer à l'exclusion du club sur décision du comité directeur.

ARTICLE 2 : Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle à l'ESCCC BASKET est nécessaire pour l'obtention de la licence fédérale valable pour la nouvelle saison. La licence Fédérale est obligatoire pour participer aux entraînements et rencontres officielles. Le paiement de la cotisation peut être échelonné (3 fois) et/ou se faire par chèques, espèces, ANCV, bons CAF et participation du C.E. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet accompagné du paiement, et après avoir pris connaissance du règlement intérieur qui vaut son acceptation.

ARTICLE 3 : Séances d'essais.

Trois séances seront accordées à toute personne désirant s'essayer à la pratique du Basket. Ces séances seront couvertes sous leur responsabilité civile. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du Basket au sein de l'ESCCC BASKET.

ARTICLE 4 : Remboursement

Le montant de la cotisation annuelle restera acquis au Club même en cas d'arrêt pour quelque cause que ce soit au cours de la saison (sauf cas très particulier et après décision du comité directeur).

ARTICLE 5 : Horaire et tenue de l'entraînement

Les horaires de début d'entraînement commencent en tenue de sport dans la salle. Les représentants légaux des sportifs mineurs doivent respecter impérativement l'heure de fin de séance. L'activité sportive n'étant pas assimilable à une garderie.

ARTICLE 6 : Encadrement jeunes.

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans le gymnase en début de séance.

ARTICLE 7 : Entraîneur/coach

Au début de chaque saison, un entraîneur et/ou un coach s'occupent d'une équipe. Ils sont les seuls habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Il appartient aux entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives

ARTICLE 8 : Absence

Les joueurs s'engagent à participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs tout au long de la saison. Toute absence répétitive et non justifiée pourra entraîner une sanction sportive de la part de l'entraîneur.

ARTICLE 9 : Tenue de match

L'équipement complet du club devra être porté de manière systématique à chaque match comptant pour le championnat, les coupes et tournois. Les parents seront amenés à laver le jeu de maillots de leur enfant au cours de la saison. Il est totalement interdit de reprendre personnellement son équipement après un match.

ARTICLE 10 : Transport

Les déplacements s'effectuent avec les véhicules personnels des licenciés ou parents de licenciés. Ceux-ci devront assurer plusieurs déplacements. Le conducteur s'engage à respecter le code de la route et les conditions de sécurité relative à la conduite sur route.

ARTICLE 11 : Hygiène

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous détritifs (vieux papiers, sachets en plastique, bouteilles vides, bandages usagés ...) doivent être jetés dans les poubelles. Les bouteilles en plastique doivent être vidées avant d'être mises dans les poubelles prévues à cet effet.

ARTICLE 12 : Forfait

Le forfait doit-être absolument évité. Cela engage des sanctions financières (amendes) et sportives (pénalités) pour le club. Toute récidive peut engager une exclusion générale du championnat. A ce sujet, la pénalité financière sera à la charge de l'équipe qui provoque, de par son action, un forfait (ex. report du match hors délai). Tout report pour conditions climatiques n'est pas concerné par cet article.

ARTICLE 13 : Faute Technique ou Disqualifiante

Un licencié (joueur, joueuse, entraîneur), qui par son comportement litigieux, provoque une faute technique ou disqualifiante devra assurer un week-end de service pour le club, à savoir 3 matches en arbitrage ou à l'E-marque/chronomètre. Dans le cas où le licencié ne s'acquitte pas de ce week-end de service, il sera redevable d'une amende de 35 €, montant qui sera imputé sur le coût de la licence la saison suivante.

ARTICLE 14 : Attitude dans l'enceinte sportive

Il est demandé à toute personne, spectateur, parents, basketteurs, d'adopter un comportement correct, sportif et amical, lors des compétitions et entraînements.

ARTICLE 15 : Matériel.

Chaque joueur participe à l'installation et au rangement du matériel. Il est responsable du matériel qui lui est confié lors des activités sportives.

ARTICLE 16 : Assemblée générale.

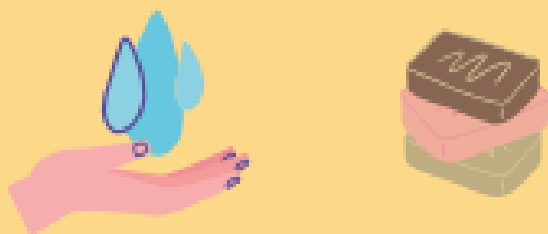
Tout adhérent est informé par courrier, voie de presse ou par information électronique de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle (date, lieu et ordre du jour), durant laquelle sont évoqués le bilan sportif et financier de la saison écoulée ainsi que les projets pour la saison à venir.

ARTICLE 17 : Modification et réclamation.

Ce présent règlement ne pourra être modifié qu'à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts, ou sur décision du Comité Directeur.

Dernière modification : Assemblée Générale du 29 Juin 2018.

GESTES BARRIÈRES



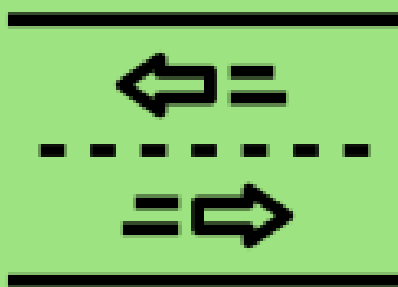
LAVEZ FRÉQUEMMENT VOS MAINS

Au minimum à l'entrée et à la sortie du gymnase, lavez vos mains avec savon ou gel hydroalcoolique.



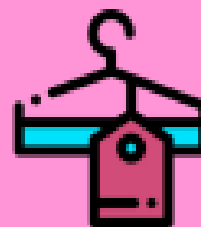
MAINTIEN DES RÈGLES DE DISTANCIATION

Maintenez un mètre de distance avec les personnes qui vous entourent, dans un but de respect mutuel.



SUIVRE LES TRACÉS DE CIRCULATION

Dans le but de limiter les croisements et de rendre le risque de propagation moindre.



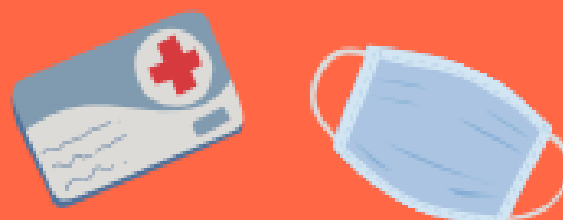
LES VESTIAIRES SONT INDISPONIBLES

Il faudra arriver et repartir en tenues sportives, afin d'enlever un temps à risques supplémentaires.



POUR UNE SÉCURITÉ PLUS COMPLÈTE, PORTEZ UN MASQUE (HORS DU TERRAIN)

De plus, évitez de vous toucher les yeux, nez et bouche avec vos mains.



SI VOUS AVEZ DE LA FIÈVRE, DE LA TOUX ET DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES, CONSULTEZ UN MÉDECIN AU PLUS TÔT

Merci à vous d'être dans le respect des gestes au sein de notre enceinte sportive.

